

Politique mondiale de lutte contre la corruption

GEC-02

En vigueur le 29 juin 2012

Walmart Inc. et ses filiales et sociétés affiliées aux États-Unis et aux opérations internationales (collectivement « Walmart » ou la « Société ») s'engagent à maintenir les normes éthiques les plus élevées possibles et à se conformer à toutes les lois applicables. Dans toutes ses activités, Walmart cherche à éviter même l'apparence d'irrégularité en ce qui concerne les actions de ses dirigeants, administrateurs, associés, employés, agents ou représentants. La présente Politique interdit les versements de pots-de-vin en toutes circonstances, aux États-Unis et aux opérations internationales, que ce soit dans le cadre de transactions avec des représentants du gouvernement ou des personnes du secteur privé.

Directives générales

La politique de Walmart est de se conformer à toutes les lois anticorruptions pertinentes, y compris, mais sans s'y limiter, la Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») des États-Unis et la Bribery Act du Royaume-Uni, le cas échéant. Par conséquent, Walmart interdit à quiconque d'agir au nom de la Société, directement ou indirectement, de faire ou de recevoir des paiements indus.

Les paiements indus signifient recevoir ou verser des pots-de-vin, ou donner, offrir ou promettre de donner de l'argent ou tout autre objet de valeur à toute personne, y compris tout représentant du gouvernement, afin d'influencer indûment tout acte ou décision d'une personne, ou d'obtenir autrement un avantage indu pour la Société.

Un représentant du gouvernement peut inclure, sans s'y limiter, un représentant ou un employé d'un gouvernement, d'un représentant ou d'un employé d'une organisation internationale publique, un membre d'un parti politique, un candidat à une fonction politique ou tout représentant ou employé d'une entreprise publique.

L'utilisation de fonds ou d'actifs de Walmart à des fins illégales, indues ou contraires à l'éthique est strictement interdite.

La conformité à la présente Politique mondiale de lutte contre la corruption (la « Politique ») est exigée de tous les associés et tiers engagés pour interagir ou qui peuvent interagir avec des représentants du gouvernement au nom de la Société. Il incombe à tous les associés de s'assurer que les tiers avec lesquels ils interagissent comprennent et suivent pleinement la Politique dans toutes les activités liées aux activités de Walmart.

Violations

Tout associé ou tiers qui enfreint la Politique en lien avec les activités de Walmart fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement dans le cas d'un associé ou à la cessation des relations d'affaires dans le cas d'un tiers et, le cas échéant, au renvoi de l'affaire aux autorités pertinentes chargées de l'application de la loi.

Mise en œuvre mondiale du programme de lutte contre la corruption

Pour mettre en œuvre efficacement la Politique, Walmart doit maintenir un Programme mondial de lutte contre la corruption fondé sur les risques (le « Programme ») conçu pour prévenir, détecter et corriger les violations de la corruption et de la tenue de dossiers. Dans le cadre du Programme, Walmart doit adopter des procédures opérationnelles visant expressément les risques de corruption qui planent sur ses activités. La direction de chaque zone touchée doit s'assurer que les ressources adéquates sont consacrées au maintien de programmes de conformité

efficaces. Un cadre supérieur de Walmart Inc. se verra confier la responsabilité globale du programme et relèvera régulièrement du comité de vérification du conseil d'administration de Walmart Inc., qui exercera une surveillance raisonnable quant à la mise en œuvre et à l'efficacité du programme.

Les procédures et la gouvernance utilisées pour mettre en œuvre la Politique doivent inclure, au minimum :

1. des contrôles efficaces sur le déboursement des fonds et autres actifs pour s'assurer que les déboursements ne sont pas effectués à des fins indues;
2. des mesures pour s'assurer que les livres et les dossiers reflètent avec exactitude la disposition des actifs;
3. des normes de comportement clairement articulées, tel qu'elles sont incluses dans le Code de conduite de Walmart, qui doivent être bien annoncées à toutes les activités de Walmart;
4. des rôles, des responsabilités et des lignes hiérarchiques clairement définis pour la gestion quotidienne et la mise en œuvre des procédures de conformité;
5. une formation efficace des cadres, des associés et, le cas échéant, des tiers concernant les normes et procédures pertinentes en matière de lutte contre la corruption;
6. des tests par une vérification interne ou un tiers pour vérifier la conformité aux procédures anticorruption, y compris l'examen des dépenses pour les opérations qui interagissent avec les représentants du gouvernement;
7. des évaluations des risques de corruption effectuées chaque année;
8. effectuer une diligence raisonnable fondée sur le risque auprès de tiers engagés pour interagir avec des représentants du gouvernement au nom de la Société;
9. une méthode pour signaler ou demander des conseils sur les problèmes de lutte contre la corruption réels ou potentiels qui sont effectivement publiés, ainsi que des procédures pour répondre à ces rapports ou ces demandes;
10. examen régulier et, au besoin, révisions ou mises à jour de la présente Politique et des procédures connexes, le cas échéant, y compris en réponse à des changements juridiques, réglementaires ou de l'industrie ou à des violations de la présente Politique;
11. incitatifs et sanctions appropriées pour les associés, les cadres et les tiers pour le respect ou la violation, respectivement, de la politique pertinente et des procédures connexes.

Rapports

Tout associé ou tiers qui possède des renseignements indiquant que la présente Politique peut avoir été violée ou qui croit qu'on lui demande de verser un pot-de-vin ou de recevoir un pot-de-vin ou qui agit autrement en violation de la présente Politique doit immédiatement signaler l'événement directement au service Mondial de l'éthique et de la conformité. Les violations présumées des procédures de lutte contre la corruption peuvent également être signalées au Service de conformité anticorruption.

Tous les signalements à l'équipe Éthique et conformité sont traités de manière aussi confidentielle que possible. Cela vous aide à faire un suivi si vous vous identifiez. Si vous n'êtes pas à l'aise de vous identifier, vous pouvez faire des signalements anonymes à la Ligne d'assistance en matière d'éthique dans la mesure permise par la loi.

Les coordonnées du service mondial d'éthique et de conformité se trouvent dans la case ci-dessous :

Signalement d'infractions ou de sollicitations

Ligne d'assistance en matière d'éthique mondiale de Walmart Tél. : 800-WM-ETHIC

(800 963-8442) (aux États-Unis, au Canada et à Porto Rico, ou votre numéro de téléphone local qui est indiqué à la fin de notre Code) :

Courrier postal : À l'attention de : Global Ethics & Compliance, 702 SW 8th Street, Bentonville, AR 72716-0860

Internet : www.walmartethics.com ou

Courriel : ethics@walmart.com

Les coordonnées spécifiques à chaque pays se trouvent également sur www.walmartethics.com

Signaler un problème de bonne foi ne vous causera pas de problèmes, même si vous faites une erreur de bonne foi. Signaler sciemment de faux renseignements est contraire à nos valeurs et fera l'objet de mesures disciplinaires. De plus, toute personne qui signale une violation présumée peut faire l'objet de mesures disciplinaires dans la mesure où elle a enfreint une politique ou une procédure de Walmart.

Procédures de lutte contre la corruption

Les procédures de conformité anticorruption spécifiques au marché sont disponibles ici.